



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 1^{er} novembre 2024

Original: anglais

Vingt-deuxième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

I.1. Proposition visant à allonger la durée de la Réunion technique sur le thème «Accès à la justice du travail pour tous: prévention et règlement des conflits du travail» (Genève, 18-20 février 2025)

1. Les modalités d'organisation de la Réunion technique sur le thème «Accès à la justice du travail pour tous: prévention et règlement des conflits du travail» ont été approuvées par le Conseil d'administration à ses 349^e (octobre-novembre 2023) et 350^e (mars 2024) sessions ¹.
2. Compte tenu de l'intérêt que les mandants tripartites portent à la question de l'accès à la justice du travail, il est proposé de porter la durée de la réunion à quatre jours et demi, du 17 au 21 février 2025 en milieu de journée, ce qui donnerait assez de temps pour les discussions en plénière et de groupe.

¹ GB.349/INS/2/Décision et GB.351/INS/13(Rev.1)/Décisions.

3. Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'autoriser l'allongement de la durée de la Réunion technique sur le thème «Accès à la justice du travail pour tous: prévention et règlement des conflits du travail».

I.2. Proposition concernant la tenue d'une réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques (Genève, 2-6 février 2026)

Contexte

4. À sa 349^e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a adopté un plan d'action dans le cadre du suivi de la Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, approuvée par la Conférence internationale du Travail à sa 111^e session (2023), qui prévoyait notamment l'organisation d'une réunion tripartite sur la sécurité et la santé au travail (SST) face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution des conditions météorologiques ². Dans la Stratégie globale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail et le plan d'action pour sa mise en œuvre adopté à la même session du Conseil d'administration, il est proposé que cette réunion tripartite prenne la forme d'une réunion d'experts ³.
5. Les projections climatiques laissent entrevoir un accroissement de la fréquence, de la durée et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que vagues de chaleur et périodes de canicule, inondations, cyclones, pluies torrentielles et tempêtes hivernales. Outre leur bilan humain, en termes de morts et de blessés, ces phénomènes peuvent causer des dégâts sur les lieux de travail, notamment les installations dangereuses, et se traduire par des rejets de matières toxiques, des incendies, des explosions, et même des accidents industriels majeurs. Étant donné l'importance de ces enjeux au niveau mondial, les situations d'urgence qu'ils entraînent, la diversité des solutions envisageables et le caractère transnational des problèmes à régler, il est nécessaire de pouvoir disposer de conclusions tripartites harmonisées pour aider les Membres de l'OIT à définir les mesures appropriées et les interventions à prévoir sur le lieu de travail afin de prévenir et d'atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et de la variation des conditions météorologiques sur la sécurité et la santé au travail.
6. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'organiser une réunion d'experts qui sera chargée de mettre au point, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau et sous la forme de conclusions adressées aux mandants de l'OIT, des orientations concises concernant l'élaboration de cadres d'action et de mesures concrètes permettant de faire face aux problèmes que posent les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques sur le plan de la sécurité et de la santé au travail; ces orientations viendront compléter les textes pertinents déjà adoptés sur ces questions, notamment les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Les conclusions destinées aux mandants porteront entre autres sur les dispositions nécessaires pour mettre au point des cadres de SST résilients, robustes et réactifs

² GB.349/PV(Rev.1), paragr. 187 et GB.349/INS/3/3, paragr. 25.

³ GB.349/INS/8, produit 1.4.1.

qui intègrent des mesures de prévention et de contrôle, encouragent la mise en place de systèmes de veille sanitaire couplés à des procédures d'intervention d'urgence, et renforcent l'enregistrement et la notification des lésions et des maladies professionnelles dues à des phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution des conditions météorologiques. D'autres conclusions concerneront les mesures à prendre sur le lieu de travail qui ont déjà fait leurs preuves en matière de prévention et qui ont un bon potentiel de reproductibilité, mais qui doivent aussi pouvoir s'adapter à des situations et des contextes spécifiques.

Composition et ordre du jour

7. Il est proposé que la réunion se compose de huit experts désignés après consultation des gouvernements, huit experts désignés après consultation du groupe des employeurs et huit experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, en plus des conseillers techniques et des observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions d'experts. L'ordre du jour, la composition et la liste des observateurs devant être invités seront soumis au Conseil d'administration à sa 353^e session (mars 2025).

Dates et incidences financières

8. Il est également proposé que la réunion, qui durera cinq jours ouvrables, ait lieu du 2 au 6 février 2026, et que son coût, estimé à 216 000 dollars É.-U., soit financé en premier lieu au moyen d'économies réalisées sur la partie I du budget pour 2024-25 ou, à défaut, par la provision pour dépenses imprévues de la partie II, ou encore, si cela se révélait impossible, par une autre méthode que le Directeur général proposerait ultérieurement au cours de la période biennale.
9. Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'approuver la tenue d'une réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, du 2 au 6 février 2026. La composition et l'ordre du jour de cette réunion seront soumis au Conseil d'administration à sa 353^e session.

I.3. Proposition concernant la tenue d'une réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée (Genève, 21-23 avril 2026)

Contexte

10. À sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a pris note du rapport de la présidente de la Commission tripartite spéciale instituée en vertu de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), et a décidé de convoquer une réunion tripartite d'experts de quatre jours en 2023 aux fins d'un examen des obstacles persistants à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée ⁴.

⁴ GB.343/PV, paragr. 559 g).

11. À la suite de discussions avec le bureau de la Commission tripartite spéciale, il a été décidé que ladite réunion durerait trois jours.

Composition

12. Il est proposé que la réunion tripartite d'experts se compose de huit experts désignés par les gouvernements, de huit experts désignés par le groupe des armateurs et de huit experts désignés par le groupe des gens de mer de la Commission tripartite spéciale.
13. Le Directeur général choisira une personne indépendante, spécialiste des questions à l'ordre du jour, pour présider la réunion.
14. Les gouvernements intéressés pourront assister à la réunion en qualité d'observateur sans droit de parole (à raison d'une personne par gouvernement), s'ils en ont préalablement avisé le Bureau.
15. Il est également proposé d'inviter en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, dont la liste figure dans l'annexe.

Ordre du jour

16. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - a) Partage des expériences concernant la délivrance et la vérification des pièces d'identité des gens de mer et l'interaction entre la convention n° 185 et la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958.
 - b) Partage des expériences concernant les obstacles à la ratification et à l'application en bonne et due forme de la convention n° 185.
 - c) Examen de diverses options et recommandations envisageables pour l'avenir.
17. La réunion, dont le coût est estimé à 267 000 dollars É.-U., serait financée à l'aide d'économies réalisées sur la partie I du budget pour 2024-25 ou, à défaut, par la provision pour dépenses imprévues de la partie II, ou encore, si cela se révélait impossible, par une autre méthode que le Directeur général proposerait ultérieurement au cours de la période biennale.
18. Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'approuver les dates, la composition, l'ordre du jour et les modalités d'organisation d'une réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée, et d'autoriser le Directeur général à inviter en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe.

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour 2025 et informations préliminaires sur les réunions pour 2026 (sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration)

- 19.** Le bureau du Conseil d'administration a approuvé le programme des réunions pour 2025 et les informations préliminaires pour 2026, sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration.

Date	Titre de la réunion	Lieu
2024		
25 novembre-7 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
26-28 novembre	Troisième réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Genève
2025		
15-17 janvier ¹	Organes consultatifs sectoriels	Genève
27-31 janvier ¹	Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons	Genève
18-20/17-21 février ²	Réunion technique sur le thème «Accès à la justice du travail pour tous: prévention et règlement des conflits du travail»	Genève
6-8 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
10-20(21) mars ³	353 ^e session du Conseil d'administration	Genève
7-11 avril	Cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)	Genève
14-15 avril	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
5-9 mai ²	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques pour promouvoir le travail décent dans le secteur du recyclage	Genève
29-30 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
2-13 juin	113 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
14 juin	354 ^e session du Conseil d'administration	Genève
1 ^{er} -5 septembre ⁴	Réunion technique sur la promotion du travail décent dans le secteur ferroviaire	Genève
15-19 septembre ⁵	Dixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève

Date	Titre de la réunion	Lieu
2025		
Première quinzaine d'octobre	Vingtième Réunion régionale des Amériques	Punta Cana, République dominicaine
Dernier trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants dans le secteur de la pêche (incluant des données et des statistiques)	Genève
13-14 novembre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
13-15 novembre	Comité de la liberté syndicale	Genève
17-27/28 novembre ³	355 ^e session du Conseil d'administration	Genève
1 ^{er} -13 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
Dernier trimestre	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'aquaculture	Genève
2026		
2-6 février (à confirmer) ²	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques	Genève
5-6 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
9-19 mars ³	356 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21-23 avril ²	Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée	Genève
Dates à confirmer	Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin ⁶	Genève
Juin (dates à confirmer)	114 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
Juin (date à confirmer)	357 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Deuxième semestre de 2026	Quinzième Réunion régionale africaine	À confirmer

¹ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 350^e session (GB.350/POL/3(Rev.1)/Décision). ² Sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil d'administration à la présente session. ³ La date de fin sera décidée à un stade ultérieur. ⁴ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 349^e session (GB.349/PV(Rev.1)), sous réserve de confirmation de la date par le Conseil d'administration à sa 352^e session. ⁵ Comme suite à la décision prise par le Groupe de travail tripartite du MEN à sa neuvième réunion. ⁶ Sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil d'administration à sa 352^e session (GB.352/INS/3/2).

► **Projet de décision**

20. Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:

- a) approuve la tenue d'une réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée, ainsi que les modalités d'organisation proposées à cette fin;**
- b) approuve la tenue d'une réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, ainsi que les modalités d'organisation proposées à cette fin, la composition et l'ordre du jour de ladite réunion devant lui être soumis à sa 353^e session (mars 2025);**
- c) approuve l'allongement de la durée de la Réunion technique sur le thème «Accès à la justice du travail pour tous: prévention et règlement des conflits du travail»;**
- d) approuve les propositions concernant les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à inviter aux réunions officielles, telles que ces organisations sont énumérées dans l'annexe du document GB.352/INS/22;**
- e) prend note du programme des réunions figurant dans la partie II du document GB.352/INS/22, sous réserve des décisions qu'il pourra prendre ultérieurement.**

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observateur

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons (Genève, 27-31 janvier 2025)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Fonds international de développement agricole (FIDA) • Centre du commerce international (CCI) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) • Groupe de la Banque mondiale Autres organisations • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations • Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) • Ethical Trading Initiative (ETI) • Shift • Conseil international des associations du secteur des boissons (ICBA)
Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques pour promouvoir le travail décent dans le secteur du recyclage (Genève, 5-9 mai 2025)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Secrétariat des conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam • Secrétariat du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) sur la pollution plastique	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations • Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) • IndustriALL Global Union • Internationale des services publics (ISP) • C40 Cities • Bureau international de la récupération et du recyclage (BIR)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée (Genève, 13-15 mai 2025)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées • Organisation maritime internationale (OMI) • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) • Organisation mondiale de la Santé (OMS) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) Organisations régionales • Union européenne (UE) • Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) • Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port dans la région de la mer Noire (Secrétariat) • Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port dans la région des Caraïbes • Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port dans l'océan Indien • Mémoire d'entente d'Abuja sur le contrôle des navires par l'État du port • Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port en Méditerranée • Mémoire d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port • Mémoire d'entente de Riyad sur le contrôle des navires par l'État du port • Mémoire d'entente de Tokyo sur le contrôle des navires par l'État du port • Accord latino-américain sur le contrôle des navires par l'État du port Autres organisations • Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations • Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) • Chambre internationale de la marine marchande • Association maritime chrétienne internationale • Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN) • Association internationale des sociétés de classification (IACS) • International Confederation of Water Transport Workers' Union (ICWTWU) • Seafarers' Rights International • Association internationale de médecine maritime (IMHA) • Association du transport aérien international (IATA)